



OIAC

Conférence des États parties

Huitième session
20 – 24 octobre 2003

C-8/2
29 juillet 2003
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. En vertu de l'article 12 du Règlement intérieur de la Conférence des États parties (ci-après dénommée "la Conférence"), le Directeur général soumet ci-joint l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Conférence, établi par le Conseil exécutif à sa trente-troisième session.
2. Si le Directeur général reçoit, avant le 19 septembre 2003, une demande présentée en application de l'article 14 du Règlement intérieur de la Conférence concernant l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence, cette question sera inscrite sur une liste supplémentaire qui sera communiquée aux membres de l'Organisation au plus tard le 29 septembre 2003.



**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session
2. Point 2 de l'ordre du jour – Élection du Président
3. Point 3 de l'ordre du jour – Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau
4. Point 4 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour
5. Point 5 de l'ordre du jour – Organisation des travaux et création des organes subsidiaires
6. Point 6 de l'ordre du jour – Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs
7. Point 7 de l'ordre du jour – Déclaration du Directeur général
8. Point 8 de l'ordre du jour – Débat général
9. Point 9 de l'ordre du jour – État de l'application de la Convention
10. Point 10 de l'ordre du jour – Rapport de l'OIAC pour 2002
11. Point 11 de l'ordre du jour – Rapport d'activité du Conseil exécutif
12. Point 12 de l'ordre du jour – Élection de membres du Conseil exécutif
13. Point 13 de l'ordre du jour – Budget-programme de l'OIAC présenté par le Conseil exécutif pour l'exercice suivant et toutes questions concernant ce budget
14. Point 14 de l'ordre du jour – Quotes-parts des contributions à verser par les États parties
15. Point 15 de l'ordre du jour – Encouragement de la coopération internationale à des fins pacifiques dans le domaine de la chimie
16. Point 16 de l'ordre du jour – Accords sur les privilèges et immunités de l'OIAC
17. Point 17 de l'ordre du jour – Promotion de l'universalité de la Convention
18. Point 18 de l'ordre du jour – Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Commission plénière
 - b) Bureau de la conférence
 - c) Commission de la confidentialité
 - d) Commission de la vérification des pouvoirs

19. Point 19 de l'ordre du jour – Questions diverses
20. Point 20 de l'ordre du jour – Dates et durée de la prochaine session ordinaire de la Conférence des États parties
21. Point 21 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la Conférence des États parties
22. Point 22 de l'ordre du jour – Clôture de la session

--- 0 ---